



NATIONS UNIES  
**DROITS DE L'HOMME**  
HAUT-COMMISSARIAT

# Droits humains : la voie à suivre

Déclaration de principes du Haut-Commissaire  
des Nations Unies aux droits de l'homme,  
*Volker Türk — 2024*



NATIONS UNIES  
**DROITS DE L'HOMME**  
HAUT-COMMISSARIAT

# **Droits humains : la voie à suivre**

Déclaration de principes du Haut-Commissaire  
des Nations Unies aux droits de l'homme,  
*Volker Türk — 2024*

# Renouveler notre engagement

Les droits humains ont le pouvoir de nous rassembler à une période où nous devons nous unir de toute urgence pour faire face aux problèmes existentiels de notre humanité.

# Renouveler notre engagement en faveur des droits humains

**Il y a 75 ans, l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme a marqué le début d'une nouvelle ère de progrès favorisant l'action et la dignité humaines pour tous. Avec le recul, il est certain que nous avons beaucoup avancé dans ce domaine. Cependant, en cette période difficile de l'histoire, nous ne pouvons pas considérer les choses comme acquises. Nous sommes face à des conflits dévastateurs, à la triple crise planétaire, aux inégalités croissantes et à de nouvelles technologies puissantes dont nous ne pouvons pas encore mesurer les risques.**

Face à ces difficultés, nous rappelons la conviction de la Déclaration selon laquelle, quel que soit le contexte, le respect des droits humains nous aide à construire un avenir meilleur pour « notre famille humaine ». C'est dans cet esprit que je présente cette Déclaration de principes en guise de contribution au [Sommet de l'avenir](#), qui contient des repères pour les années à venir. Cette vision s'appuie sur un dialogue engagé mené avec divers acteurs du monde entier dans le cadre de l'[initiative « Droits humains 75 »](#), qui a duré un an et qui s'est achevée en décembre 2023 lors d'une manifestation de haut niveau tenue simultanément à Genève, à Bangkok, à Nairobi et au Panama, ainsi qu'en ligne à l'échelle internationale.

La Déclaration, en tant qu'expression de valeurs partagées entre les cultures, représente notre patrimoine commun, un témoignage de notre condition humaine universelle et de notre valeur égale. Tout au long de l'initiative « Droits humains 75 », nous avons pu entendre un message retentissant d'engagement renouvelé à l'égard de ses principes et de la cause des droits humains.

En décembre 2023, nous avons enregistré plus de 770 engagements en faveur d'une action transformatrice, notamment de la part de 150 États du monde entier. Les sujets traités englobent un large éventail de domaines, allant de la ratification des traités relatifs aux droits humains à la réforme législative, en passant par le renforcement des institutions nationales des droits de l'homme, les actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ou encore la question des entreprises et des droits humains. Ces sujets illustrent de manière éloquente l'universalité, l'interdépendance et l'indivisibilité du cadre des droits humains. Avec 255 engagements provenant d'entreprises, d'organisations intergouvernementales, d'institutions nationales des droits de l'homme, de parlements, d'organisations de la société civile et autres, la diversité de ces acteurs souligne l'importance d'une approche impliquant toute la société, parallèlement aux obligations des États en vertu du droit international.

Dans un contexte mondial de plus en plus marqué par la fragmentation, l'initiative « Droits humains 75 » a offert une rare occasion de réflexion collective sur l'évolution des droits

humains, sur leurs réussites et leurs échecs, ainsi que sur la crise actuelle liée à leur application. C'est précisément dans ces moments, où les libertés sont menacées, que la Déclaration et le cadre mondial des droits humains s'y rapportant sont particulièrement nécessaires. La division, les inégalités et les crises insolubles ne sont pas une fatalité.

Nous constatons un soutien remarquable en faveur des droits humains à l'échelle mondiale, malgré les tentatives pour les discréditer. Par exemple, l'enquête mondiale menée dans le cadre de l'Open Society Barometer a révélé qu'une grande majorité des personnes interrogées considèrent les droits humains comme une « force positive », les plaçant au même niveau que les valeurs personnelles. Ce point de vue reflète ce que nous constatons quotidiennement dans notre travail. Les droits humains ont le pouvoir de nous rassembler à une période où nous devons nous unir de toute urgence pour faire face aux problèmes existentiels de notre humanité.

Nous devons absolument saisir cette occasion pour revendiquer nos droits humains. Il s'agit également d'une période propice à la réflexion critique, y compris de la part du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et de l'ensemble du système des droits humains. Il n'est dans l'intérêt de personne d'instrumentaliser les droits humains à des fins politiques ou de les ignorer avec cynisme. De telles actions ne feraient que menacer la cohésion sociale, risqueraient d'engendrer davantage de destruction et de chaos, et porteraient atteinte à la coopération internationale.

Lorsque la Déclaration atteindra son centenaire, notre monde sera méconnaissable à bien des égards. Transformé par les grandes tendances, encore plus d'inconnues et une complexité croissante. Deux voies s'offrent à nous : l'une marquée par une coopération et une solidarité éclairées, stable et tendant vers un équilibre avec notre monde naturel. L'autre, incontestablement dystopique.

### **Tenir la promesse des droits humains**

Notre choix est clair. Nous devons adhérer et faire confiance à la pleine puissance des droits humains pour nous guider vers le monde que nous voulons : un monde plus pacifique, plus égalitaire et plus durable. Pour ce faire, nous devons affirmer que les droits humains représentent une protection, un rempart contre les abus, une garantie de responsabilité et l'outil ultime de la prévention. Cependant, nous devons également considérer les droits humains comme une force motrice pour relever les défis actuels et futurs, en mettant en avant de nouvelles idées et de nouveaux outils, et en cultivant la résilience nécessaire pour faire face aux chocs présents et à venir. Cela implique des échanges honnêtes et constructifs, même s'ils sont parfois inconfortables et difficiles. C'est de cette manière que les sociétés peuvent progresser, guérir et se transformer, et que notre communauté mondiale peut surmonter les tensions et trouver des solutions dans l'intérêt de tous.

**Pour les gouvernements**, les droits humains fournissent un cadre global et à long terme pour la résolution des problèmes

et servent de guide pour une gouvernance efficace. Ils transcendent les idéologies et les divisions, ouvrant ainsi la voie à une coopération productive. **Pour les individus**, les droits humains représentent un ancrage moral et juridique pour leurs aspirations à une vie empreinte de dignité et de justice. Ils reconnaissent véritablement leur égalité et sont pour eux une source d'espoir. **Pour les jeunes**, en particulier, les droits humains offrent l'assurance que le contrat social peut être réinventé pour leur avenir.

Tout au long de l'initiative « Droits humains 75 », nous avons recueilli des témoignages éloquentes démontrant comment les approches en matière de droits humains, même dans des environnements contestés, favorisent la transformation sociale. Il est important de reconnaître que les sociétés sont en constante évolution. Les divergences en faisant partie intégrante, un dialogue continu est donc essentiel pour les surmonter. Les droits humains sont au cœur de ce dialogue et doivent être au centre de toutes les politiques, qu'elles soient locales, nationales ou régionales. Au niveau mondial, les droits humains sont le fil conducteur qui unit les nations.

Nous devons saisir l'élan suscité par l'initiative « Droits humains 75 » pour adopter une approche différente, en tenant compte des nombreuses leçons tirées des victoires et des échecs des décennies qui ont suivi l'adoption de la Déclaration.

Cela implique d'accepter pleinement tous les droits humains (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels) ainsi que



le droit au développement, le droit à un environnement sain et le droit à la paix, et d'abandonner résolument les clivages artificiels du passé. Les droits humains doivent être au cœur du rééquilibrage de nos économies afin qu'elles servent véritablement l'intérêt de tous et de la planète. Ils peuvent également nous aider à surmonter la triple crise mondiale actuelle et nous doter des outils nécessaires pour gérer avec succès la révolution technologique. Nous devons une fois pour toutes agir de manière décisive et en nous appuyant sur le cadre des droits humains pour mettre fin aux cycles de violence et de conflit.

À mesure que nous progressons, **huit messages clés de l'initiative « Droits humains 75 » se dégagent**. Ces messages, intégrés dans le Plan de gestion du HCDH pour la période 2024-2027, ont également inspiré notre orientation stratégique et nos priorités. Ils guideront également notre réflexion à plus long terme.

# Mobilisation à l'échelle mondiale

Dans tout effort de consolidation de la paix, les droits humains sont intrinsèquement inclusifs, nécessitant la participation significative des femmes, des jeunes et d'autres groupes régulièrement exclus.

# 1

## **Les droits humains bénéficient d'une forte mobilisation à l'échelle mondiale : cette mobilisation doit être soutenue et capable d'innover**

**La vitalité, le dynamisme et la diversité de cette mobilisation soulignent la légitimité continue des droits humains, leur caractère universel et leur capacité de résilience pour l'avenir.**

Un réseau toujours plus étendu d'acteurs impliqués dans les droits humains (organisations de la société civile, défenseurs de l'environnement, économistes, experts en technologie, scientifiques, universitaires, artistes, philosophes, chefs religieux, responsables municipaux, décideurs politiques, philanthropes et bien d'autres encore) offre de nouvelles possibilités de compréhension, de collaboration et de progrès. La pluralité des perspectives, des expériences et des expertises constitue une force. C'est cette diversité qui permet d'établir des alliances entre la société civile et les États autour d'objectifs phares en matière de droits humains.

**A**u cœur de cette mobilisation se trouvent les individus et les communautés dont les expériences et les

préoccupations doivent orienter le programme en faveur des droits humains aux niveaux local et mondial. Chaque personne doit avoir voix au chapitre dans la définition des priorités et des actions. Il est essentiel de renforcer l'accès à l'éducation aux droits humains et de donner aux individus les moyens d'agir. Toute la société doit participer au dialogue sur les droits humains. Nous devons continuer à élargir la coopération, à atteindre la majorité silencieuse qui soutient les droits humains, ainsi que ceux qui remettent en question leur universalité ou leur pertinence. Nous devons poursuivre notre travail visant à élaborer de nouveaux messages ayant une large portée, à rendre plus accessibles les outils permettant une action efficace et à identifier de nouvelles plateformes et de nouveaux messagers. Les mondes de l'art, de la culture et du sport regorgent d'un énorme potentiel à cet égard ; ils rappellent la centralité des droits culturels, aussi essentiels aux liens sociaux qu'à l'identité individuelle.

Pour que la mobilisation en faveur des droits humains puisse se développer, nous devons faire face à la tendance inacceptable au déclin de l'espace civique dans toutes les régions. Les gouvernements doivent mettre fin aux comportements régressifs et répressifs qui entravent la liberté d'expression, d'association et de réunion. De plus, ils doivent garantir la protection des défenseurs des droits humains, y compris ceux qui œuvrent pour l'environnement, contre toutes formes d'intimidation et d'attaque. Nous devons envisager des stratégies visant à encourager les États à coopérer de manière constructive avec les défenseurs des droits humains.

# Paix et sécurité

Les inégalités, ainsi que les griefs non résolus et l'exclusion, doivent être reconnus comme des risques stratégiques pour la paix et la sécurité.

# 2

## **Pour mettre fin aux cycles de conflit, nous devons placer les droits humains au centre de la prévention et de la consolidation de la paix**

**Les droits humains dépassent les considérations politiques et idéologiques, et défendent toujours l'humanité. Cette vérité fondamentale doit être constamment rappelée.**

Les principes du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme représentent notre conscience collective et garantissent notre humanité. Ils doivent à tout prix être respectés.

**L**es droits humains et la paix sont étroitement liés. Ils constituent à la fois un outil de prévention de la violence et des garanties essentielles, et ce même pendant la conduite des hostilités, et ouvrent la voie vers une paix durable fondée sur la responsabilité et la justice.

Les violations généralisées et systématiques des droits humains précèdent souvent les explosions de violence, ce

qui souligne l'importance d'analyser la situation des droits humains dans les activités d'alerte rapide. Les inégalités, ainsi que les griefs non résolus et l'exclusion, doivent être reconnus comme des risques stratégiques pour la paix et la sécurité. Il est impératif de garantir que l'écosystème des droits humains dans son intégralité, dont font partie l'ONU, les organismes régionaux et la société civile, soit en mesure de contribuer de manière systématique aux processus d'alerte précoce et de prévention.

Une approche possible consisterait à informer régulièrement la Commission de consolidation de la paix. Une autre option serait de renforcer les liens entre l'écosystème des droits humains et le Conseil de sécurité. Cependant, toutes ces initiatives seront vaines si l'alerte précoce ne débouche pas sur une action rapide. Nous avons été témoins à maintes reprises du lourd tribut humain qu'entraîne le fait d'ignorer les avertissements et les recommandations concrètes en matière de prévention, ainsi que les dommages causés au multilatéralisme. Nous devons tirer des leçons de ces expériences passées.

Nous devons notamment garantir que les droits humains jouent un rôle central dans la définition de l'avenir des opérations de paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies, ainsi que dans les accords de paix en général. Dans tout effort de consolidation de la paix, les droits humains sont intrinsèquement inclusifs, nécessitant la participation significative des femmes, des jeunes et d'autres groupes

régulièrement exclus. L'établissement des responsabilités et la justice transitionnelle font partie intégrante des droits humains, tout comme leur capacité à favoriser la compassion, la guérison et la confiance lorsque les sociétés sortent d'un conflit.

Il est important de reconnaître que le coût humain dans d'autres situations de violence, notamment en cas de violence en bande organisée ou de criminalité organisée, peut être tout aussi dévastateur que les conflits armés. À long terme, la stabilité ne peut être atteinte qu'en s'attaquant aux causes profondes des conflits, notamment la pauvreté, la discrimination sociale et économique, ainsi que la corruption. Il est essentiel que les forces de l'ordre interviennent en respectant pleinement les normes relatives aux droits humains, en préservant l'état de droit et en évitant toute réaction disproportionnée ou sécurisation excessive.



# Une économie centrée sur les droits humains

Les droits humains font partie intégrante du Programme 2030, allant des droits à l'alimentation et à l'eau au droit à la santé, y compris la santé sexuelle et procréative, en passant par l'éducation.

# 3

## Nous devons transformer nos économies en plaçant l'égalité et la durabilité au centre de ces dernières

**Nos systèmes économiques sont défailants. Ils se caractérisent par des inégalités stupéfiantes, où une élite privilégiée bénéficie d'une richesse incroyable tandis que des millions de personnes endurent une pauvreté extrême. Cette situation constitue une crise des droits humains.**

Grâce au concept d'une économie centrée sur les droits humains, nous avons la possibilité de repartir sur de bonnes bases, ce qui est nécessaire de toute urgence. Au-delà des avantages à court terme et des intérêts de quelques-uns, une **économie centrée sur les droits humains** peut être bénéfique pour la population et la planète, car elle est fondée sur les droits de chaque être humain.

Les États ont l'obligation de progressivement réaliser les droits économiques, sociaux et culturels en utilisant les ressources disponibles au maximum. Les droits humains font partie intégrante du Programme 2030, allant des droits à

l'alimentation et à l'eau au droit à la santé, y compris la santé sexuelle et procréative, en passant par l'éducation. Une action résolue est nécessaire pour inverser la régression observée ces dernières années. Parmi les moyens concrets d'ancrer l'économie dans les droits humains, nous pouvons citer l'utilisation de données ventilées pour mettre en lumière les formes croisées, structurelles et systémiques de discrimination ; l'adoption de mesures allant au-delà du PIB pour révéler une image plus complète des inégalités et du bien-être ; des processus budgétaires participatifs et inclusifs ; la priorité donnée aux droits des femmes et des filles, compte tenu de l'impact de leur rôle disproportionné dans les soins non rémunérés et le secteur informel ; et le fait de considérer comme un investissement dans la société les soins et le soutien aux enfants, aux personnes handicapées et aux personnes âgées, préservant ainsi leur capacité d'action.

Le renforcement de l'autonomie fiscale par l'optimisation des politiques fiscales progressives, la prévention des flux financiers illicites et la lutte contre la corruption, ainsi que l'optimisation de l'aide publique au développement permettent de disposer de finances publiques plus robustes pour soutenir les institutions et les services qui font progresser l'exercice des droits humains. Une coopération internationale plus efficace en matière de fiscalité et de lutte contre les flux financiers illicites est également nécessaire.

Cependant, de nombreux pays disposent d'une marge de manœuvre budgétaire limitée pour investir dans des domaines

tels que l'éducation, la santé et la protection sociale en raison du fardeau écrasant de la dette. Il est crucial de donner la priorité aux dépenses dans ces secteurs, y compris à travers leur sanctuarisation, afin de respecter les engagements en matière de droits humains, une décision économique qui ne doit pas être compromise par le remboursement de la dette.

En respectant la primauté des droits humains, nous pouvons concevoir un cadre multilatéral amélioré pour l'allègement et la restructuration de la dette, mettant l'accent sur les dépenses sociales, le développement durable et la lutte contre les changements climatiques plutôt que sur le service de la dette. Parallèlement, il est impératif de renforcer les perspectives et les garde-fous en matière de droits humains dans le fonctionnement et la réforme des institutions financières internationales et de leur architecture

De même, il est urgent de revoir la relation entre les entreprises et la société. Le pouvoir des entreprises continue de croître, largement sans contrôle. Il est nécessaire d'intensifier considérablement la mise en œuvre des [Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#). Nous devons tirer profit de la tendance consistant à rendre obligatoire, par la législation, le devoir de précaution des entreprises en ce qui concerne les atteintes aux droits humains, y compris celles qui sont liées à la dégradation de l'environnement. Les initiatives des entreprises qui décident d'investir dans les droits humains sont les bienvenues.

# Relation avec notre planète

Les droits humains doivent guider toute action climatique. Ces principes doivent être au cœur de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, plaçant les individus au centre de toutes les politiques et initiatives.

# 4

## L'action environnementale, y compris en matière de changements climatiques, doit être fondée sur les droits humains

**Pendant trop longtemps, la santé de notre planète a été sacrifiée au profit de gains matériels irréfléchis et inéquitables. Les conséquences de notre triple crise planétaire sont tout aussi injustes, avec les effets les plus graves touchant les plus vulnérables et les moins responsables.**

Nous devons tirer parti des progrès remarquables réalisés en ce qui concerne le droit à un environnement propre, sain et durable en renforçant sa reconnaissance dans les cadres juridiques nationaux, régionaux et internationaux, en ratifiant les instruments existants en matière de droits humains et d'environnement, et en envisageant d'en adopter de nouveaux, tout en introduisant des mécanismes et des politiques efficaces pour rendre ce droit opérationnel.

**L**a tendance croissante aux actions en justice stratégiques liées aux droits humains dans le cadre de la crise climatique

est susceptible d'entraîner des changements significatifs dans les politiques et les pratiques des gouvernements et des entreprises. Elle pourrait également donner une impulsion encore plus forte à d'autres initiatives d'établissement des responsabilités, notamment concernant l'écocide, dont il sera question dans le message suivant. Les enfants et les jeunes sont en première ligne de ces efforts remarquables en matière d'actions en justice. Leur volonté est une leçon d'humilité, mais rien de tout cela n'aurait dû leur incomber. La responsabilité incombe à ceux qui détiennent le pouvoir.

Les États doivent sans plus attendre respecter leurs engagements en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques, notamment en ce qui concerne l'adaptation, les pertes et les préjudices. Les droits humains exigent la mobilisation de ressources adéquates pour le financement mondial de la lutte contre les changements climatiques, et ce de manière équitable. Les pays qui ont le moins bénéficié de la révolution industrielle se retrouvent sans le soutien nécessaire pour protéger leur population et leur environnement. Les communautés se sentent abandonnées, y compris celles qui risquent de perdre des terres habitables et d'être déplacées. Ce manque de solidarité internationale, en plus d'être profondément injuste, constitue une menace pour notre survie collective.

Les droits humains doivent guider toute action climatique. Ces principes doivent être au cœur de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, plaçant les

individus au centre de toutes les politiques et initiatives. Il faudra prendre des décisions difficiles, notamment en matière d'emploi, et ces dernières devront impérativement prendre en compte les besoins et les droits humains de toutes les parties concernées. Dans ce contexte, il est fondamental d'adopter une approche de l'économie centrée sur les droits humains, par exemple en ciblant les inégalités, en luttant contre les pratiques de consommation et de production non durables, en réorientant les procédures de décision budgétaire, et en soulignant la nécessité d'établir des échéances rapides pour supprimer les subventions publiques qui nuisent à l'environnement.

Les politiques environnementales doivent prendre en compte une diversité de points de vue, y compris ceux des peuples autochtones qui jouent souvent un rôle essentiel pour la protection des écosystèmes et de la biodiversité, mais qui subissent des violations répétées de leurs droits humains, notamment en ce qui concerne leur savoir traditionnel, leurs terres et leurs ressources. Nous devons établir des normes solides et cohérentes régissant la participation, l'inclusion, la sécurité, ainsi que le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones, et ce pour tous les processus, y compris ceux des Nations Unies.



# Renforcer la gouvernance

Une bonne gouvernance  
dépend de la capacité à  
amener les auteurs de  
violations des droits humains  
à répondre de leurs actes.

# 5

## La gouvernance doit réagir : en assurant la pleine participation et en mettant fin à l'impunité

**Pour restaurer la confiance dans les institutions publiques, il est essentiel que chaque personne puisse exercer son droit à participer de manière significative à la vie publique.**

La participation est non seulement cruciale pour agir dans nos vies, mais elle renforce également le sentiment d'appartenance à la société, contribuant ainsi à renforcer la cohésion sociale. Nous devons mettre un terme de toute urgence à toutes les formes de discrimination, qu'il s'agisse de discrimination raciale ou de discrimination à l'égard des femmes et des filles, des personnes handicapées, des LGBTQ+, des personnes âgées ou encore des minorités. Ces pratiques excluent des individus et des communautés, les marginalisent et finissent par miner les fondements de nos sociétés.

La participation significative aide également à élaborer des solutions efficaces. En encourageant la contribution de l'ensemble de la société, nous pouvons cibler les besoins réels, bénéficier de perspectives et d'expertises variées et obtenir

un large soutien. Dans un monde de plus en plus complexe, les sociétés qui ne favorisent pas un débat ouvert et la libre circulation des idées, notamment par des médias libres et indépendants, risquent inévitablement de s'affaiblir et de devenir instables. Un espace civique dynamique est crucial pour le bien-être de tous. Cela inclut une sphère publique numérique libre de toute domination par les discours haineux et la désinformation.

En ligne comme hors ligne, nous devons nous éloigner de la rhétorique polarisante qui divise, et au contraire, promouvoir des discussions respectueuses qui favorisent l'exploration, l'innovation, la compréhension mutuelle et des récits montrant nos points communs, même lorsqu'ils expriment librement des points de vue divergents. Les liens, la communauté et la solidarité sont des catalyseurs éprouvés de dialogue, de collaboration et de solutions. Nous devons rejeter la déshumanisation de « l'autre ». Le dénigrement des migrants, des réfugiés, des opposants politiques et des victimes de conflits, une liste qui s'allonge chaque jour, met en danger les individus ainsi que nos sociétés.

Les élections sont un test décisif pour l'espace civique et une gouvernance efficace. Ces scrutins surviennent à une époque où les « deepfakes » et la désinformation peuvent être produits plus facilement et de manière plus efficace, dans un contexte où la politique de diversion et de division, ainsi que la violence deviennent des éléments familiers du processus électoral. Les États et les sociétés ne peuvent se permettre

d'échouer à ce test. Ils doivent saisir l'occasion de renforcer le tissu social et d'élaborer un programme national par le biais d'un processus participatif. Les droits, tels que la liberté d'expression et de réunion, doivent être pleinement respectés, notamment par une action opportune des gouvernements et des entreprises pour garantir un espace numérique ouvert, sûr et inclusif.

Par ailleurs, il est impératif de s'attaquer de toute urgence à l'impunité généralisée. Une bonne gouvernance dépend de la capacité à amener les auteurs de violations des droits humains à répondre de leurs actes. Au-delà du recours individuel, l'accès à la justice revêt un rôle plus vaste et crucial : celui de prévenir l'accumulation de griefs non résolus susceptibles de déclencher l'instabilité et les conflits. Il est dans l'intérêt de chaque État d'investir adéquatement dans les institutions qui soutiennent l'état de droit, qu'il s'agisse de tribunaux indépendants disposant de ressources adéquates, de mécanismes de justice transitionnelle ou d'institutions nationales des droits humains.

Les gouvernements doivent également établir des mécanismes efficaces pour contraindre les entreprises à rendre compte des violations des droits humains. Les lacunes en matière de responsabilité sont manifestes non seulement en ce qui concerne la responsabilité des entreprises, mais aussi celle des États et des individus face aux dommages causés à l'environnement. Des approches novatrices sont donc nécessaires. Le potentiel du droit pénal pour dissuader les

comportements préjudiciables et adopter des mesures de réparation mérite d'être exploré, notamment les efforts visant à établir le crime international d'écocide. Nous devons également envisager des approches en matière de justice transitionnelle, telles qu'une commission d'enquête internationale chargée d'examiner les causes des dommages causés à l'environnement, à la fois comme travail de mémoire et afin de formuler des recommandations pratiques aux États. Les dommages causés à l'environnement mettent crûment en lumière les lacunes en matière d'établissement des responsabilités dont sont victimes les peuples autochtones. Parmi les mesures efficaces pour y remédier, nous pouvons citer l'intégration du droit coutumier dans les systèmes juridiques pluralistes et une plus grande visibilité de la jurisprudence en matière de droits humains provenant d'organes et de mécanismes nationaux, régionaux et internationaux.

Pour faire face à l'héritage de l'esclavage et du colonialisme, nous avons également besoin d'une direction éclairée en matière de justice réparatrice entièrement guidée par les perspectives des personnes d'ascendance africaine. Il importe autant de façonner notre présent et notre avenir que de réparer enfin les erreurs du passé.

# Science et technologies

Nous devons résolument passer à une réglementation et à des normes contraignantes à l'échelle du secteur plutôt que de compter sur les entreprises technologiques pour s'autogérer. Des dispositions solides en matière de diligence raisonnable, de transparence et de responsabilité sont également nécessaires.

# 6

## **L'ingéniosité humaine doit être au service de l'humanité : tout le monde doit bénéficier des technologies et de la science**

**Les avancées sans précédent dans la technologie numérique, y compris l'intelligence artificielle générative, nous offrent des possibilités jusqu'alors inimaginables de faire progresser la réalisation des droits humains et de contribuer à la réalisation des objectifs du Programme 2030.**

Pourtant, leurs répercussions négatives sur la société sont déjà évidentes et se multiplient, et les atteintes aux droits humains sont presque inévitables étant donné le manque de réglementation entourant certaines de ces technologies. En raison de l'énorme fracture numérique, des millions de personnes n'ont pas accès aux avantages de l'ère numérique, ce qui a de graves conséquences sur l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi et à d'autres perspectives.

**I**l est absolument essentiel de placer les droits humains au cœur de notre approche pour concevoir, utiliser et réglementer les technologies, de manière à répondre à ces

risques. Le cadre des droits humains, développé et appliqué au fil des décennies, constitue une base essentielle pour aborder les nombreuses questions soulevées dans la sphère numérique, y compris notre vie privée, notre dignité et notre voix. Ces normes traversent les continents et les contextes, allant au-delà de l'éthique en vue d'imposer des obligations légales. Nous devons résolument passer à une réglementation et à des normes contraignantes à l'échelle du secteur plutôt que de compter sur les entreprises technologiques pour s'autogérer. Des dispositions solides en matière de diligence raisonnable, de transparence et de responsabilité sont également nécessaires. Dans les domaines présentant un risque particulièrement élevé pour les droits humains, comme l'application de la loi, la seule option est de faire une pause jusqu'à ce que des garanties suffisantes soient mises en place.

Une approche fondée sur les droits humains exige des processus inclusifs et participatifs permettant à toutes les personnes concernées par le déploiement des nouvelles technologies (en ligne, hors ligne et déconnectées) de façonner l'environnement numérique, avec un effort particulier pour atteindre les personnes les plus souvent marginalisées. Les États disposant de ressources limitées doivent être pleinement représentés dans les processus décisionnels. Cependant, la dynamique entourant la technologie reflète souvent les tendances observées dans la société en général. Lorsque l'espace de la société civile est restreint, les perspectives d'une gouvernance inclusive de la technologie sont compromises.



Bien que nous ayons une compréhension approfondie du rôle des droits humains dans les technologies numériques, nous sommes confrontés à un décalage quant à la capacité des principaux acteurs à transposer cette compréhension dans la réalité. Pour combler ce fossé, une proposition consiste à établir, dans le cadre du pacte numérique mondial, un **mécanisme consultatif sur les droits humains dans le domaine du numérique**. Ce dispositif, soutenu par le Haut-Commissariat, pourrait représenter une ressource précieuse pour les États, les entreprises et d'autres parties prenantes dans l'élaboration de législations, de politiques et de pratiques.

Il est essentiel que les États accordent une plus grande attention au droit de bénéficier des bienfaits de la science. Il s'agit notamment de protéger l'espace consacré à la recherche scientifique et celui dédié au débat et à la prise de décision fondés sur des données probantes, y compris en ce qui concerne les crises environnementales. Les acteurs publics et privés doivent pour cela prendre des mesures décisives pour mettre fin à la désinformation, aux attaques contre les experts et aux conflits d'intérêts. De plus, il est impératif d'encourager davantage la participation du public dans les décisions liées à l'orientation et à l'utilisation des avancées scientifiques, tout en renforçant la coopération internationale en matière de transfert de technologies, de partage de connaissances et de financement.

# Jeunes, enfants et générations futures

Il est essentiel de renforcer les capacités et d'adopter des mesures de soutien, y compris concernant l'éducation aux droits humains, pour autonomiser les enfants et concrétiser leur vision d'un monde plus juste, plus sûr et plus heureux pour tous, où les droits humains occupent une place centrale.

# 7

## **Il est temps d'aller au-delà des mots : les jeunes et les enfants doivent être véritablement inclus dans la prise de décision et nous devons agir au nom des générations futures**

**La nécessité d'entendre les jeunes, tant à l'échelle nationale qu'internationale, est largement reconnue. Toutefois, comme l'indique clairement la Déclaration des jeunes dans le cadre de l'initiative « Droits humains 75 », cet accès doit également s'accompagner de la capacité d'influencer les résultats, pour tous les jeunes, dans toute leur diversité.**

En permettant aux jeunes de participer de manière effective à tous les niveaux de gouvernance, les États favorisent une prise de décision plus éclairée et de meilleurs résultats. Lorsqu'ils disposent de ressources adéquates et qu'ils sont transparents concernant leurs effets, les conseils consultatifs nationaux de la jeunesse jouent un rôle crucial à cet égard. De plus, le déficit de représentation des jeunes en politique doit être

comblé. Dans de nombreux pays, cela implique de réduire l'âge requis pour voter et exercer des fonctions politiques. L'établissement du nouveau Bureau des Nations Unies pour la jeunesse contribuera également à intégrer davantage les points de vue des jeunes.

La crise de l'éducation compromet la capacité des jeunes à mener une vie épanouie, notamment par le biais de leur participation active à la vie citoyenne. La [Déclaration de principes sur la transformation de l'éducation](#) du Secrétaire général propose des mesures concrètes pour remédier à cette situation. Les normes relatives aux droits humains, notamment en ce qui concerne l'égalité et l'utilisation des ressources publiques, sont essentielles pour réaliser l'objectif d'une éducation accessible et de qualité pour les enfants et les jeunes, adaptée à notre monde en constante évolution. Une attention particulière doit être accordée à la couverture des questions environnementales, étant donné l'impact disproportionné de la triple crise planétaire sur les jeunes générations.

Il est impératif d'améliorer de manière radicale l'exercice des droits humains par les enfants, et ce dans tous les aspects de leur vie, de la protection sociale aux répercussions du numérique. Les enfants sont souvent les premières victimes des crises, particulièrement dans les situations de conflit. La participation effective et équitable des enfants, dans toute leur diversité, aux décisions qui les concernent à l'échelle locale, nationale et internationale est un élément essentiel de

la pleine réalisation de leurs droits humains. Il est essentiel de renforcer les capacités et d'adopter des mesures de soutien, y compris concernant l'éducation aux droits humains, pour autonomiser les enfants et concrétiser leur vision d'un monde plus juste, plus sûr et plus heureux pour tous, où les droits humains occupent une place centrale.

À long terme, il est impératif que nous soyons tous plus vigilants quant à notre responsabilité en tant que gardiens des générations futures, en particulier les gouvernements et le secteur des entreprises. Les approches à long terme qui utilisent efficacement les concepts de préparation et d'analyse prévisionnelle stratégique devraient devenir la norme. La [Déclaration en faveur des futures générations](#), qui est en cours de négociation dans le cadre du Sommet de l'avenir, représente une occasion cruciale de protéger les droits et les intérêts des générations futures, y compris leur droit à un environnement sain.

# Notre système des droits humains

Les débats axés sur les droits humains sont souvent délicats, mais ils sont indispensables. Aucun pays n'a le monopole de la sagesse en ce qui concerne les droits humains, ni de parcours irréprochable. Nous apprenons tous les uns des autres.

# 8

## Rien de tout cela ne peut être réalisé sans renforcer notre système des droits humains

**Compte tenu de la croissance et de la complexité des questions qui leur sont soumises, les institutions et mécanismes mondiaux et régionaux des droits humains doivent continuer à innover dans un souci d'efficacité, d'accessibilité, d'interdépendance, de transparence, de réactivité et d'inclusivité.**

Une collaboration plus étroite est pour cela nécessaire, de manière à réduire les incohérences et les redondances et favoriser ainsi une coordination accrue. Plusieurs approches concrètes sont possibles, notamment l'élargissement des mécanismes existants afin de regrouper de manière plus systématique les dispositifs mondiaux et régionaux. Nous devons continuer à promouvoir la mise en place de mécanismes des droits humains dans chaque région.

La technologie joue également un rôle crucial, notamment dans la gestion et, éventuellement, le partage sécurisé des informations collectées par les organismes de défense

des droits humains et d'autres mécanismes. De plus, il est essentiel de diffuser les recommandations en matière de droits humains à la population, par exemple grâce à des réunions organisées à l'échelle nationale, réunissant le public, la société civile et le gouvernement, de manière à élaborer des plans d'action concrets. La mise en place et le renforcement de partenariats, y compris par le biais d'alliances créatives, sont essentiels pour garantir l'efficacité et la résilience du système des droits humains.

Nous devons reconnaître que le HCDH, en tant qu'institution centrale du pilier des Nations Unies relatif aux droits humains, ne suffit pas, sous sa forme actuelle, à remplir pleinement son mandat. Il peine à répondre aux demandes des États et des autres parties prenantes, ainsi qu'à relever les nombreux défis auxquels la communauté mondiale est confrontée. Par conséquent, l'augmentation des effectifs, en particulier dans nos bureaux nationaux et régionaux, permettrait de renforcer notre capacité à soutenir les peuples et les gouvernements de manière plus exhaustive. Il est reconnu depuis longtemps que la paix et la sécurité, le développement et les droits humains, qui constituent les piliers Nations Unies, sont indépendants et se renforcent mutuellement. Au vu de cette reconnaissance, il est désormais crucial d'allouer les ressources nécessaires au pilier relatif aux droits humains.

Pour que le HCDH et l'ensemble du système des droits humains puissent travailler de manière efficace, impartiale et transparente en faveur de tous les droits humains, dont



le droit au développement, le droit à un environnement sain et le droit à la paix, il est impératif de renforcer de manière significative, progressive, prévisible et durable notre budget ordinaire et les contributions volontaires. Parallèlement, nous continuerons à innover dans nos méthodes de travail, à cultiver des partenariats et à développer des réseaux. Nous renforcerons notamment notre rôle de coordination des droits humains au sein du système des Nations Unies, en particulier à travers l'Agenda pour la protection.

La santé à long terme de toutes les institutions et de tous les mécanismes des droits humains dépend en fin de compte du niveau de soutien fourni par les États. Notre édifice des droits humains est leur création : il reconnaît la nécessité de disposer d'organismes et de mécanismes internationaux à la fois comme gardiens des libertés individuelles et comme guides pour toutes les parties prenantes en vue de la création de sociétés stables, pacifiques et prospères grâce au respect, à la protection et à la mise en œuvre des droits humains. Les débats axés sur les droits humains sont souvent délicats, mais ils sont indispensables. Aucun pays n'a le monopole de la sagesse en ce qui concerne les droits humains, ni de parcours irréprochable. Nous apprenons tous les uns des autres. C'est uniquement à travers ce type de dialogue que nous pouvons opérer un changement durable et éviter de nouvelles divisions, la violence et le chaos.

L'évolution remarquable du système des droits humains est quelque chose dont nous devrions tous, en tant que

communauté mondiale, être fiers et que nous devrions nous efforcer de préserver. Ce système est essentiel pour maintenir la légitimité du multilatéralisme. Tous les porteurs de devoirs doivent s'efforcer d'appliquer de manière constructive les recommandations formulées. Ils doivent aborder toutes les crises des droits humains, où qu'elles se produisent, avec la même préoccupation et de manière cohérente, donnant ainsi un nouveau souffle au principe d'universalité. Nous devons mettre fin à la sélectivité et au système de « deux poids, deux mesures ».

# Notre engagement mutuel

En poursuivant cette vision des droits humains, nous exprimons notre solidarité envers toutes les personnes dont les droits sont bafoués et nous rendons hommage au courage des défenseurs des droits humains passés et présents. Nous devons nous inspirer de leur courage pour façonner cette nouvelle ère des droits humains, en sachant qu'une vision à long terme apporte de nombreux bénéfices aujourd'hui. Nous devons aussi reconnaître qu'il existe un lien entre nos actions et résultats actuels et le monde dans lequel nous vivons dans les décennies à venir.

Les obstacles sont nombreux et croissants, mais le progrès n'est jamais linéaire. En nous appuyant sur nos valeurs communes et en faisant confiance à chacun de nous, nous pouvons choisir de surmonter nos instincts les plus nocifs. Nous pouvons au contraire choisir d'avancer avec une conviction et une ambition renouvelées afin de permettre aux individus, aux sociétés et à la communauté internationale de prospérer et d'être en harmonie avec nos valeurs les plus profondes. Nous devons œuvrer à cet avenir meilleur dès maintenant.

La version électronique est  
disponible dans d'autres  
langues sur le lien suivant :



**ohchr.org**

X @UNHumanRights

f @unitednationshumanrights  
@onudroitsdelhomme

@unitednationshumanrights

in company/ohchr